



> POINT DE VUE

# Les routiers belges trop chers!

C'est ce qu'affirment en chœur les employeurs du secteur du transport et le secrétaire d'État De Backer, renvoyant à une étude réalisée par le Comité National Routier français et qui compare le coût salarial des routiers en Europe. Ils ajoutent qu'un routier bulgare coûte quatre fois moins cher qu'un chauffeur belge.

Invoquant cette étude, le secrétaire d'État annonce sa volonté d'accorder une réduction générale des cotisations sociales aux secteurs à haute intensité de travail, tels que le transport, la construction, le nettoyage, etc. Des fédérations patronales, et notamment FEBETRA, prennent même comme référence le secteur Horeca et commencent à rêver tout haut de l'introduction de flexi-jobs dans le secteur du transport.

Ils oublient quand même une chose, à savoir que les salaires dans le secteur du transport en Belgique sont très bas. Trop bas. Avec un salaire horaire de base de 10,7 euros, le salaire des routiers est inférieur à celui d'un collaborateur dans le secteur du nettoyage. Pour avoir un salaire digne du nom, les routiers belges sont contraints de faire beaucoup d'heures (supplémentaires).

Les employeurs oublient également de souligner que les routiers belges sont bien formés et qu'ils sont dès lors très productifs. Le fonds social du secteur investit depuis des années dans la formation via le Forem/VDAB, les écoles et même via les entreprises. Nos routiers sont donc plus productifs et mieux formés que beaucoup de leurs collègues étrangers.

Par ailleurs, en réduisant les cotisations de sécurité sociale, on met en danger le financement du régime même. Selon moi, le discours patronal est unilatéral et témoigne d'un manque de vision manifeste. Il est pour le moins curieux de constater que les employeurs se plaignent des coûts salariaux élevés des routiers belges alors qu'il y en a toute une série qui gèrent des firmes de transport – fictives ou non – en Europe de l'Est. En agissant ainsi, ils mettent eux-mêmes les salaires belges sous pression. Au fait, ils créent un problème pour ensuite s'en plaindre. Dans les conseils d'administration de certaines fédérations patronales siègent des employeurs qui ont créé des firmes (boîtes aux lettres) en Europe de l'Est et qui y ont même immatriculé leur voiture privée. Où est la crédibilité de ces personnes?

L'UBT, ne souhaite-t-elle pas des mesures pour venir en aide au secteur? Bien sûr que si. C'est notamment à notre initiative que les interlocuteurs sociaux ont élaboré un plan pour donner de l'oxygène au secteur. Un plan global et équilibré prévoyant un ensemble de mesures pour lutter contre le dumping social et donner de l'air au secteur. Cette réduction des charges devrait être réalisée à travers le précompte professionnel et par l'intermédiaire du Fonds social Transport et Logistique (FSTL).

Cela permettrait d'avoir un contrôle de l'affectation des moyens et aussi la garantie que ces moyens profitent à l'emploi belge. La piste du précompte professionnel constitue aussi une garantie pour les droits de sécurité sociale des travailleurs.

L'UBT entrevoit aussi des possibilités dans un renforcement des contrôles des nombreuses infractions commises à la règle concernant la prise du long repos à bord du véhicule. L'auditeur du travail européen vient de confirmer qu'il est interdit de prendre le repos hebdomadaire normal à bord du véhicule. Des contrôles effectifs permettraient de constater les nombreuses infractions à cette règle. Les amendes éventuellement majorées ainsi perçues pourraient refluer vers le secteur pour lui donner un peu plus d'oxygène.

## La communauté aéroportuaire de Brussels Airport demande une solution pour les normes de bruit bruxelloises

Les discussions concernant les normes de bruit bruxelloises font planer à très court terme une menace réelle sur des milliers d'emplois à l'aéroport de Bruxelles. Sans solution, le nombre d'amendes infligées aux compagnies aériennes augmentera sensiblement à partir du 22 février, provoquant une situation intenable pour ces compagnies qui menacent de partir pour des aéroports étrangers. Résultat des courses: pertes d'emplois et Brussels Airport qui reste là, les mains vides.

Toute la communauté aéroportuaire s'oppose à cette situation politique kafkaïenne et s'est rassemblée autour du slogan «*Let us keep our airport jobs*». Les 20.000 collaborateurs de l'aéroport, les employeurs et les organisations syndicales ont décidé d'unir leurs forces et de mener dans les semaines qui viennent des actions pour sensibiliser les décideurs politiques et les inciter à trouver une solution politique afin que ces 20.000 travailleurs puissent garder leur emploi. L'UBT soutient évidemment cette action et appelle tout le monde à la soutenir en signant la pétition sur le site [www.keepourairportjobs.be](http://www.keepourairportjobs.be).



Frank Moreels  
Président

## > DUMPING SOCIAL

# L'Europe interdit la prise du repos hebdomadaire normal à bord du véhicule!

**N**ous l'avons tous déjà vu: des chauffeurs de l'Europe de l'Est contraints de prendre pendant le week-end leur repos à bord de leur camion. Mais les temps changent. Leurs employeurs ne pourront plus les obliger à travailler et à vivre des mois durant dans leur cabine, ni à passer le week-end à bord de leur véhicule. En réponse à une question préjudicielle posée par le Conseil d'État belge, l'avocat général de la Cour de justice européenne vient de conclure que la directive européenne sur les temps de conduite et de repos doit être interprétée en ce sens que le repos hebdomadaire normal ne peut pas être pris à bord du camion. Il s'agit d'un important pas en avant dans la lutte contre les pratiques de dumping social!

### La Belgique, pionnière en ce qui concerne l'interdiction du repos hebdomadaire normal dans le camion

La directive européenne sur les temps de conduite et de repos prévoit l'obligation pour les chauffeurs d'un prendre un repos hebdomadaire normal. Les chauffeurs sont le plus souvent contraints de passer ce temps dans leur camion dans des conditions inhumaines. A l'initiative de John Crombez (à l'époque secrétaire d'État en charge de la lutte contre le dumping social, aujourd'hui président du parti socialiste flamand), un arrêté royal pris en 2014 dispose que les chauffeurs ne peuvent plus prendre leur repos hebdomadaire normal dans leur camion. La France et l'Allemagne ont suivi et appliquent également des amendes en cas d'infraction à cette règle.

### Une entreprise belge à l'origine de la décision de la Cour de justice européenne

La firme de transport Vaditrans de Temse avait déposé plainte contre cet AR auprès du Conseil d'État belge. Celui-ci a alors posé une question préjudicielle à la Cour de justice européenne: comment faut-il interpréter la directive européenne? Dans un avis circonstancié rendu le 2 février dernier, l'avocat général Tanchev a conclu jeudi dernier que le temps de repos hebdomadaire normal ne pouvait pas être pris à bord du véhicule.

### Plus de doute possible: la prise du repos hebdomadaire normal dans le camion est interdite

Pour l'avocat général Tanchev, la situation est claire. Sa réponse à la question posée par le Conseil d'État belge ne laisse planer aucun doute: «*Un conducteur ne peut pas prendre les temps de repos hebdomadaires normaux à bord du véhicule*». Vous souhaitez lire son avis? Cliquez sur le lien suivant et lisez surtout le point 85: <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=187381&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=531478>

### En attendant une décision définitive

Frank Moreels, président de l'UBT: «*Il est vrai que la Cour européenne doit encore se prononcer définitivement, mais cet avis*



*constitue déjà un pas en avant extrêmement important dans la lutte contre le dumping social. Tout le système est en effet basé sur le fait que des chauffeurs passent des mois et des mois dans leur camion. L'interdiction de passer le week-end à bord de leur camion favorisera une concurrence plus loyale et améliorera sensiblement les conditions de travail de ces chauffeurs. Comme le transport deviendra plus cher, il sera moins intéressant de recourir à des firmes boîtes aux lettres. En effet, faire venir des chauffeurs de l'Europe de l'Est pour rouler ici autour du clocher du village ne sera plus rentable.»*

Renforcement des contrôles et des amendes L'UBT appelle les autorités belges à renforcer les contrôles des repos hebdomadaires normaux pris dans le camion. Frank Moreels: «*Il faut augmenter non seulement le risque d'être pris, mais aussi les amendes. En Belgique, l'amende est actuellement de 1800 euros. La France est beaucoup plus sévère, les amendes pouvant monter jusqu'à 30.000 euros!*»

### La balle désormais dans le camp de la Commission européenne!

La commissaire européenne Bulc, en charge du transport, a annoncé la semaine dernière à l'occasion d'une rencontre avec les syndicats européens du transport qu'elle entendait prendre des mesures pour lutter contre le dumping social. Frank Moreels: «*La balle est maintenant dans le camp de la commissaire Bulc. Nous attendons avec impatience les mesures de lutte contre le dumping social qu'elle annoncera dans quelques mois dans le cadre du «Paquet routier».*»

### Mais aussi dans celui du gouvernement belge!

En février 2016, les partenaires sociaux du secteur du transport ont signé avec le gouvernement belge un «*Plan pour une concurrence loyale dans le secteur du transport*». Un des principaux points est le principe de l'égalité de salaire pour un travail égal. Pour concrétiser ce principe, le gouvernement belge doit transposer un autre arrêt de la Cour de justice européenne dans le droit belge. Il s'agit en l'occurrence de l'arrêt «*Koelzsch*»: un travailleur doit être rémunéré selon les conditions de salaire et de travail en vigueur dans le pays où il exerce principalement son travail, et non pas dans le pays où est établie la firme à laquelle il est lié par un contrat de travail. Frank Moreels: «*Cela fait déjà quelques mois maintenant que nous attendons cette loi. Apparemment, les textes «dorment» dans l'un ou l'autre cabinet ministériel. L'UBT demande avec insistance que cette loi soit prise dans les plus brefs délais!*»

### Syndicat et jeunes: des inconnus?

Pas chez le groupe professionnel des Ports. Le 6 février dernier, une rencontre a été organisée avec 25 jeunes militants de l'UBT qui travaillent dans le port d'Anvers. But de la journée: échanger des idées et discuter de la création -par les jeunes mêmes- d'une nouvelle plateforme. L'enthousiasme au sein du groupe était grand. La rencontre a été animée par Patrick COCKX et Rino HUIJSMANS qui sont désormais convaincus que l'avenir est assuré!

